



LA SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES
NATIONS UNIES CONSACRÉE À L'EXAMEN ET À L'ÉVALUATION
D'ENSEMBLE DE L'APPLICATION DU PROGRAMME POUR L'HABITAT

LE MILLÉNAIRE URBAIN

Chacun a droit

... à un logement décent



photography@thierygeenen.com



Oddbjorn Monsen (Photo ONU)

NEW YORK, 6 - 8 JUIN 2001



NATIONS UNIES



CNUEH (HABITAT)

LE MILLÉNAIRE URBAIN

Chacun a droit

Shelley Rotner/UN Photo

... à un logement décent

Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

Le CNUEH (Habitat), dont le siège est à Nairobi (Kenya), assure le secrétariat du processus préparatoire de la conférence Istanbul + 5. Créé en 1978, Habitat est l'organisme du système des Nations Unies chargé de coordonner les activités dans le domaine des établissements humains. C'est l'organe de liaison pour l'application du Programme pour l'habitat. Dans ses efforts visant à réaliser les objectifs que sont « un logement convenable pour tous » et « le développement d'établissements humains viables », Habitat a axé ses activités sur la sensibilisation et les approches fondées sur les droits. Il a lancé deux campagnes : la campagne mondiale sur la sécurité d'occupation des logements et la campagne mondiale sur la gouvernance urbaine.

Dans ces deux campagnes, Habitat travaillera en étroite collaboration avec les pouvoirs publics à tous les niveaux et d'autres partenaires du Programme pour l'habitat, notamment ceux qui représentent les pauvres des zones urbaines, l'objectif étant :

- d'encourager l'adoption de politiques de logement et de sécurité d'occupation en faveur des pauvres;
- d'encourager une gouvernance urbaine transparente, responsable et favorisant l'intégration;
- de promouvoir le rôle des femmes dans le développement urbain;
- de sensibiliser l'opinion à la nécessité de la justice sociale;
- d'élaborer et d'encourager des politiques nationales susceptibles de réduire la pauvreté urbaine.

Afin d'aider les gouvernements à améliorer leurs politiques et à renforcer leurs capacités institutionnelles, Habitat fournit un plus large éventail de services en matière de conseils et d'assistance technique tant aux gouvernements qu'aux collectivités locales. Ses activités sont concentrées sur le logement et le développement urbain, l'infrastructure, l'approvisionnement en eau et les services de base, la planification et l'aménagement de l'environnement, la gestion des catastrophes, les finances et la gestion municipales, la sécurité dans les villes, et les approches participatives à la prise des décisions.

Agenda de l'habitat : Engagements et stratégies clefs



Logement

- accès égal à la terre;
- sécurité de jouissance;
- droit à un logement adéquat;
- accès égal au crédit;
- accès aux services de base.

Développement social et élimination de la pauvreté

- chances égales de mener une vie saine et à l'abri du danger;
- intégration sociale des groupes défavorisés;
- égalité des sexes.

Gestion de l'environnement

- structures géographiquement équilibrées des établissements humains;
- gestion efficace de l'offre et de la demande d'eau;
- réductions de la pollution en milieu urbain;
- prévention des catastrophes et reconstruction des établissements humains;
- systèmes de transport efficaces et respectueux de l'environnement;
- mécanismes destinés à préparer et mettre en œuvre les plans de défense de l'environnement au niveau local et les initiatives locales d'Action 21.

Développement économique

- renforcer les petites entreprises et les microentreprises, notamment celles créées par des femmes;
- encourager les partenariats entre secteur public et secteur privé;
- stimuler les perspectives d'emploi productif.

Gouvernance

- décentralisation et renforcement des autorités locales;
- participation et engagement civique;
- gouvernance transparente, responsable et efficace des petites villes, des grandes villes et des zones métropolitaines.

Coopération internationale

- élargissement de la coopération et des partenariats internationaux.



Istanbul +5 : la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à l'examen et à l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat, New York, 6-8 Juin 2001

Urbanisation mondialisation

Les villes existent depuis le troisième millénaire avant Jésus-Christ. Et de tout temps, elles ont attiré les gens à cause de ce qu'elles offrent. Néanmoins, il n'y a pas plus tard qu'en 1800, seulement 2 % de la population mondiale vivaient dans les zones urbaines. Aujourd'hui, un peu moins de la moitié des 6 milliards de personnes vivant sur la terre habitent dans les villes; d'ici à 2007, la moitié y habitera. Au cours du siècle prochain, les centres urbains devraient atteindre des proportions sans précédent. Il y a cinquante ans, l'agglomération de New York était le seul centre urbain à avoir une population de plus de dix millions d'habitants; il y en a 19 aujourd'hui. Pendant cette même période de 50 ans, le nombre de villes de plus d'un million d'habitants a plus que quadruplé, passant de 80 à 365.

Dans le monde développé, l'urbanisation est un phénomène courant. Ce qu'on sait peut-être moins bien, c'est que l'Amérique latine et les Caraïbes sont déjà très urbanisées,

75 % de leur population vivant dans les zones urbaines.

Toutefois, l'Afrique et l'Asie, qui sont encore essentiellement rurales, connaissent une évolution démographique explosive; en effet, leur population urbaine passera de 35 % de la population totale à plus de 50 % au cours des 30 prochaines années.

L'urbanisation et la mondialisation font partie de la vie moderne. Les villes d'aujourd'hui doivent se concurrencer les unes les autres pour attirer les capitaux. Pour ce faire, nombreuses sont les collectivités locales qui offrent des incitations financières en plus d'autres incitations pratiques essentielles, notamment des infrastructures et des services urbains performants, des systèmes de communication, des transports efficaces, suffisamment de logements et l'accès aux structures d'éducation et de loisirs. Mais dans le nouvel « archipel urbain » des villes en compétition reliées par l'économie mondialisée d'aujourd'hui, les richesses passent d'une main nantie à une autre. Les pauvres sont des laissés-pour-compte.

« Le Programme pour l'habitat est un appel à l'action lancé à l'échelle mondiale et à tous les niveaux. Il propose, dans le cadre d'un exposé de buts, de principes et d'engagements, une conception positive des établissements humains viables — où chacun serait logé convenablement, vivrait en sécurité dans un environnement sain et sûr, bénéficierait de tous les services essentiels et aurait accès à un travail productif qu'il pourrait choisir librement. Le Programme pour l'habitat nous aidera à transformer cette idée en réalité. »

Programme pour l'habitat, paragraphe 21



Harmut Schwarzbach/Still Photo

L'urbanisation de la pauvreté

La pauvreté se rencontre partout dans les villes. Elle est toutefois plus prononcée et plus répandue dans les villes des pays en développement. Un enfant né dans une ville d'un des pays les moins avancés court 22 fois plus de risques de mourir avant l'âge de cinq ans qu'un autre né dans un pays développé. Dans les pays riches, moins de 16 % des ménages urbains vivent dans la pauvreté. En revanche, dans les zones urbaines des pays en développement, 36 % de tous les ménages et 41 % des ménages dirigés par des femmes vivent avec un revenu au-dessous du seuil de pauvreté local. Du fait de l'urbanisation et de la féminisation de la pauvreté, plus d'un milliard de pauvres des zones urbaines n'ont ni un logement convenable ni accès aux services de base.



photography@thierrygeenen.com

Le fait que la mondialisation ne permette pas de satisfaire les besoins des pauvres des zones urbaines est l'un des principaux points que la communauté internationale devra aborder à la session extraordinaire Istanbul +5

Shelley Rotner (Photo ONU)

Habitat II : le Programme pour l'habitat et la Déclaration d'Istanbul

En 1996, la communauté internationale, reconnaissant la nécessité urgente de faire face à l'explosion urbaine, a tenu la deuxième Conférence mondiale sur les établissements humains à Istanbul. Lors de cette conférence dite Habitat II, généralement connue sous le nom de « Sommet de la ville », 171 gouvernements ont adopté, à la suite d'un vote, le Programme pour l'habitat et la Déclaration d'Istanbul.

L'adoption du Programme pour l'habitat marquait un tournant dans les efforts entrepris à l'échelle internationale pour promouvoir des villes socialement et écologiquement viables. Habitat II a rejeté l'idée que les villes posaient des problèmes sans solutions. Les participants ont plutôt recherché des expériences et de meilleures pratiques offrant des moyens pratiques de relever le défi de l'urbanisation. Ils ont reconnu qu'il fallait des politiques plus globales, intégrées et participatives pour améliorer le cadre de vie dans les villes du monde.

En adoptant le Programme pour l'habitat, la communauté internationale s'est fixé le double objectif d'assurer un logement convenable pour tous et le développement d'établissements humains viables.



Hiroshi Kubota/Magnum

Istanbul +5

Istanbul +5 est un moment décisif pour l'avenir des établissements humains. Cinq ans après la conférence d'Istanbul, les représentants de tous les Etats Membres et leurs partenaires de la société civile se rencontrent lors d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies pour examiner et évaluer l'application du Programme pour l'habitat dans le monde. C'est l'occasion pour les gouvernements et la communauté internationale de s'engager à prendre d'autres mesures et initiatives pour appliquer le Programme pour l'habitat. Pendant la session extraordinaire, les gouvernements seront appelés à examiner et adopter une déclaration concernant l'avenir des villes. Diverses manifestations parallèles sont prévues en marge de la session pour sensibiliser l'opinion aux importantes questions qui se posent pendant le nouveau « millénaire urbain ».



Thomas Raupachy/Still Pictures

Rapport sur l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat

Pour évaluer les progrès réalisés, il a été demandé aux gouvernements, pendant le processus préparatoire, de soumettre des rapports sur l'application du Programme, y compris leurs vues et celles des divers partenaires. Ces rapports nationaux ont fait l'objet d'une synthèse et d'un examen pendant les réunions préparatoires régionales. Les conclusions seront donc présentées à la session Istanbul +5 par la Directrice générale du CNUEH (Habitat), Mme Anna Tibjuka, dans son rapport sur l'examen et l'évaluation d'ensemble de l'application du Programme pour l'habitat. Plusieurs thèmes sont traités dans ce rapport, dont les suivants :

- L'urbanisation et la mondialisation se sont considérablement accélérées depuis Habitat II et ont contribué à l'accroissement de la pauvreté urbaine. Il importe donc de concevoir l'application du Programme pour l'habitat dans un contexte international.
- Les conflits armés provoquent souvent un exode rural rapide. Il faut assurer le relèvement des petites villes en vue de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées.



- De nouvelles priorités ont été recensées, notamment la gouvernance urbaine, les droits en matière de logement, les services de base, les conflits civils, la violence urbaine et l'environnement urbain.
- Le processus d'examen a reconfirmé que les mesures qui permettent effectivement d'améliorer la qualité de vie des populations, en particulier des pauvres, sont généralement conçues et appliquées au niveau local. Par conséquent, il est primordial de renforcer le partenariat entre le CNUEH, les organismes des Nations Unies et les collectivités locales.



photography@thierrygeenen.com



photography@thierrygeenen.com



T.Sennett (Photo ONU)

Déclaration sur les villes et les autres établissements humains dans le nouveau millénaire

Pendant la session extraordinaire, les dirigeants du monde et les délégations négocieront l'élaboration d'une « Déclaration sur les villes et les autres établissements humains dans le nouveau millénaire », qu'ils devront signer. Il devront également s'engager à adopter des stratégies prospectives visant à améliorer les conditions de vie dans les villes et les villages. Plusieurs questions sont présentées dans le projet de déclaration. La Déclaration :

- reconfirmera les objectifs que sont un logement convenable pour tous et le développement d'établissements humains viables;
- reconnaîtra l'importance des approches « intégrées et participatives »;
- appuiera la nécessité d'assurer une décentralisation plus poussée en vue d'accroître l'efficacité des collectivités locales;
- reconnaîtra les nombreux obstacles et insuffisances rencontrés dans l'application du Programme pour l'habitat;
- demandera aux gouvernements de réaffirmer leur engagement en faveur du Programme pour l'habitat.

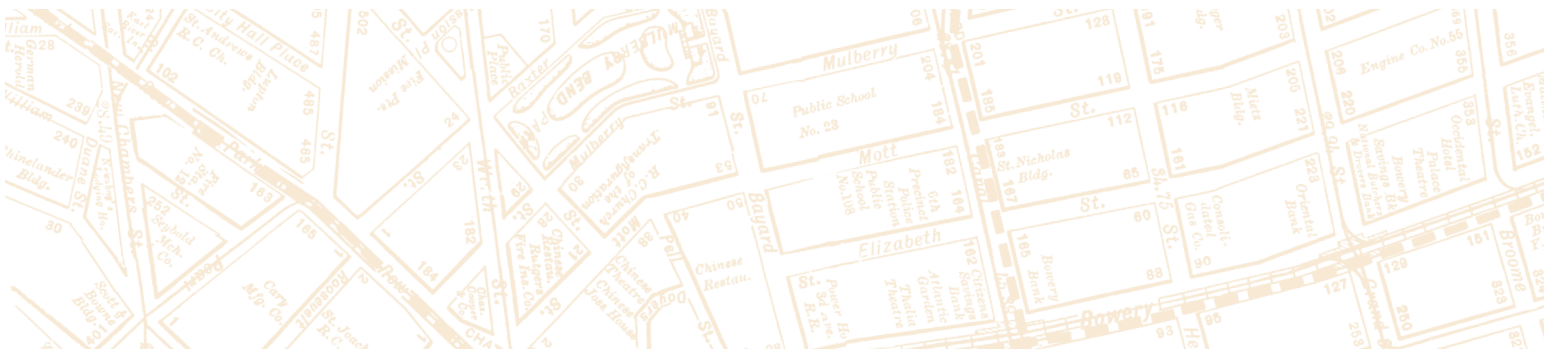
Le Comité thématique

En se fondant sur la participation des partenaires de la société civile à la Conférence d'Istanbul,

l'Assemblée générale a décidé de créer, pour la session extraordinaire Istanbul +5 en juin, un comité thématique auquel participeraient à la fois les Etats Membres et les partenaires du Programme pour l'habitat. Ce comité servira d'instance pour la présentation d'exposés et un échange de vues sur les expériences et les enseignements tirés du développement des établissements humains au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Habitat II. Ayant comme objectif d'orienter « la quête de solutions et du progrès dont bénéficieraient tous les citoyens du monde », le Comité tiendra cinq réunions pendant la session. Les pays et les partenaires d'Habitat ont soumis des communications à partir desquelles 16 cas ont été retenus sur la base de la représentation géographique et des thèmes et questions traités.

Manifestations parallèles

Avant et pendant la conférence, Habitat publiera son *Rapport mondial sur les établissements humains* et son *Rapport sur l'état des villes dans le monde*. Les maires, les représentants des collectivités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires d'Habitat ont également été invités à organiser des manifestations parallèles pour montrer leurs activités récentes en matière de développement des établissements humains.



Pour plus d'informations, contacter :

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)

B.P. 30030
Nairobi, Kenya

Téléphone : (254-2) 62 31 53

Télécopie : (254-2) 62 40 60

Courrier électronique : habitat@unchs.org
www.unchs.org et www.istanbul5.org

CNUEH (Habitat) bureau en New York

Bureau DC-943
Nations Unies, New York, NY 10017

Téléphone : (212) 963 4200

Télécopie : (212) 963 8721

Courrier électronique : habitatny@un.org

ou

Section du développement et des établissements humains Département de l'information de l'ONU

Bureau S-1040
Nations Unies, New York, NY 10017

Téléphone : (212) 963 6877

Télécopie : (212) 963 1186

Courrier électronique : vasic@un.org
www.un.org



CNUEH
(HABITAT)

Publié par le Département de l'information de l'ONU

DPI/2192/A — Avril 2001 — 20M

Imprimé sur papier recyclé